

N°52
MARS 2021

LA *Feuille* DU TRI



DOSSIER P8

VERS UN TERRITOIRE

100% TRIEUR

RÉFLÉCHIR
AVANT D'AGIR

RÉFLÉCHIR
AVANT D'AGIR

2. Édito
3. Distribution de compost réussie à Vallabrix
4. 1,5 tonne de jouets collectée pour Emmaüs
5. Éco-mobilier : une nouvelle signalétique pour les déchèteries
 - Avant de jeter, pensez à donner !
6. Plus de produits dangereux pris en charge par Éco-DDS
7. Recycler vos cartouches d'encre devient un acte solidaire
 - Consignes de tri en déchèterie : Zoom sur la benne bois
8. **DOSSIER :**
Sud Rhône Environnement un territoire 100% trieur
11. Éco-logique !
«Stop au gaspillage alimentaire»
Recette anti'gaspi



L'année 2020, si particulière, est enfin terminée. Au nom du Conseil Syndical, je vous souhaite à vous ainsi qu'à vos proches une **excellente année 2021**. Qu'elle vous apporte santé, prospérité et succès.

Si un mot devait qualifier l'année écoulée, il s'agirait sans doute du mot : **adaptation**. Une **adaptation** nécessaire d'une part suite à la liquidation judiciaire du Centre de Valorisation des déchets et d'autre part suite aux périodes de confinement et de déconfinement.

Nous avons, souvent dans l'urgence, **adapté nos services** aux besoins des collectivités et des habitants et **garantie l'évacuation** des différents flux de déchets (ordures ménagères, collectes sélectives et déchèteries) dans le respect des consignes sanitaires.

Nous vous avons **accompagnés au quotidien**, à travers nos publications sur www.sudrhone.fr et nos réseaux sociaux, pour vous **informer** et vous **expliquer les bons gestes** de tri à effectuer. Ces mêmes supports nous ont également permis de vous **apporter des astuces** pour réduire le volume de vos déchets.

En 2021, nous resterons **mobilisés** pour trouver des solutions de traitement **plus respectueuses** de l'environnement et des **objectifs réglementaires nationaux**. La tâche n'est pas simple d'autant que Sud Rhône Environnement s'évertue à **maintenir des tarifs** de traitement des déchets **supportables** pour l'ensemble de ses collectivités adhérentes.

Nous resterons également mobilisés pour **vous accompagner** par des campagnes de sensibilisation et d'information vous permettant de comprendre **l'importance des petits gestes** du quotidien. Ces derniers permettent de mieux valoriser nos déchets et réduire le volume des déchets enfouis.

Depuis la mi-décembre, les locaux de **Sud Rhône Environnement** se situent avenue Pierre et Marie Curie à Beaucaire, en lieu et place de l'ancien Centre de Valorisation. Dans les mois à venir, ce site accueillera à nouveau une **activité industrielle**.

Nos nouveaux locaux ont également permis d'accueillir la **quantité phénoménale** de jouets récoltés à l'occasion de l'opération **Laisse Parler Ton Cœur**. Cette initiative portée par **Ecosystem** au niveau national et déployée localement par **Sud Rhône Environnement** n'a pas eu à rougir de ses résultats : **1,5 tonne de jouets a été récoltée** et remise à la communauté Emmaüs. Quand la **générosité** rencontre **l'économie solidaire** cela fait chaud au cœur.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette 52^{ème} Feuille du Tri et vous souhaite un agréable printemps.

**Le Président,
Jean-Marie FOURNIER**

La Feuille du Tri N° 52 - Mars 2021

Directeur de la publication :

Jean-Marie FOURNIER

Conception, réalisation

& rédaction : Communication

Sud Rhône Environnement

Illustrations et photographies :

freepix.com, Sud Rhône Environnement



Retrouvez toute l'actualité du syndicat sur les réseaux sociaux !



SERVICE AUX HABITANTS

UNE DISTRIBUTION DE COMPOST RÉUSSIE À VALLABRIX.



Les 10 et 11 décembre 2020, près de **80 usagers** se sont rendus à la déchèterie de Vallabrix, dans le respect des gestes barrières, pour bénéficier de compost issu des déchets verts mis à disposition gracieusement par **Sud Rhône Environnement** et la société **SEDE** de Tarascon. Un compost biologique normé de qualité, reconnaissable à son odeur : « Il sent bon la forêt, c'est le signe que le compost est parfait », confie un habitant.

Retraités, membres d'associations de jardins partagés mais aussi guides composteur, tous ont pu poser leurs questions à **Mathias Schmitt**, agent chez **Sud Rhône Environnement** ainsi qu'aux agents du **SICTOMU**.

« Les questions des habitants ont été variées. Cela va de « **où puis-je installer mon composteur ?** » à « **comment l'utiliser correctement ?** » en passant par « **pourquoi cela ne fonctionne-t-il pas chez moi ?** ». Si l'on veut encourager les habitants du territoire à composter une partie de leurs

déchets ménagers, il est indispensable de les accompagner et de répondre à leurs interrogations. Nous avons pu remettre un guide complet sur le sujet, conçu par notre syndicat à partir des recommandations de l'ADEME, à tous les habitants intéressés. » indique Mathias Schmitt.

**FORTEMENT ENCOURAGÉ,
LE COMPOSTAGE PERMET
DE RÉDUIRE DE**

30%

**LE VOLUME DES ORDURES
MÉNAGÈRES.**

S'il est fortement encouragé, c'est parce que le compostage des déchets ménagers permet de réduire de 30% le volume des ordures ménagères.

« Au lieu d'enfouir ces déchets, nous favorisons un retour à la terre de la matière organique. Une matière que nous avons utilisée en consommant et dont la nature a besoin pour se régénérer » conclut l'agent de Sud Rhône Environnement.

Le SICTOMU, qui a accueilli la distribution avec enthousiasme et disponibilité, propose depuis de nombreuses années maintenant à ses habitants des composteurs à tarifs réduits*.

Les 10 et 11 décembre ce ne sont pas moins de **15 composteurs qui ont été achetés** ! Une belle réduction du volume des ordures ménagères en perspective !



Retrouvez les **kits de compostage** proposés à tarifs réduits par votre collectivité ainsi que le guide « **Faire son propre compost facilement** » sur www.sudrhone.fr



LASSE PARLER TON COEUR 2020

1,5 TONNE DE JOUETS COLLECTÉE POUR EMMAÛS

A l'initiative d'**Écosystem**, éco-organisme en charge de la collecte des appareils électriques et électroniques, la collecte **Laisse Parler Ton Cœur** a été déployée localement par **Sud Rhône Environnement**. Du **16 au 30 novembre 2020**, ce ne sont pas moins de **14 écoles qui ont participé** à ce bel élan de générosité.

Et quel élan ! Alors que le contexte sanitaire de la fin de l'année 2020 était complexe, ce sont **près de 1500 kg de jouets** qui ont été collectés et remis à l'association Emmaüs le vendredi 4 décembre. Avec **une moyenne de 107kg par école**, l'édition 2020 confirme la solidarité présente sur notre territoire. Au fil des années, « **Laisse Parler Ton Cœur** » est devenu un rendez-vous attendu par les familles.

Au-delà de la générosité, c'est aussi une **question écologique** que soulève l'opération. Les jouets en plastique ne sont pas, pour l'heure, recyclés et sont traités par enfouissement. Leur composition, plus complexe que celle des plastiques d'emballages, ne permet pas de leur offrir une seconde vie.

Alors, en permettant aux jouets de trouver un nouveau foyer et de démarrer une deuxième jeunesse, **nous réduisons notre production de déchets et nous économisons les ressources naturelles de la planète.**

L'essence même de l'économie circulaire !



1,5 TONNE DE JOUETS

QU'EST CE QUE ÇA REPRÉSENTE ?



469 TROTINETTES

1 667

BOITES DE LÉGO®



10 000 LIVRES «P'TIT LOUP»



ÉCO-MOBILIER UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE POUR UN TRI OPTIMAL



Vieux **canapés**, **salons de jardin** en plastique détériorés ou encore **matelas**, **couettes** et **oreillers** usagés peuvent aisément entamer une **nouvelle vie** grâce au partenariat entre **Sud Rhône Environnement** et l'éco-organisme **Éco-Mobilier**.

Éco-Mobilier prend en charge la **collecte et la valorisation des déchets d'ameublement du territoire syndical**. Avant sa création en 2013, **plus d'1 meuble sur 2 était enfoui**, chaque année en France. **A l'horizon 2023, l'éco-organisme vise même le zéro déchet**. Un défi aussi ambitieux que réaliste.

Pour apporter sa contribution à cet objectif, **Sud Rhône Environnement** a doté ses déchèteries d'une **signalétique flambant neuve** offrant une **meilleure visibilité** à la filière meuble. En parallèle, des supports de communication et d'information ont été remis aux agents d'accueil pour les aider dans leur **travail de pédagogie**.

En 2020, **1 660 tonnes de meubles ont été collectées** dans les 13 déchèteries du territoire avec une **valorisation de la matière** à hauteur de **55%**.



VALORISATION MATIÈRE OU ÉNERGÉTIQUE ?

MATIÈRE. Elle consiste à introduire en entier ou en partie de la matière déjà existante dans un nouveau processus de production. Le mobilier est alors recyclé.

ÉNERGÉTIQUE. Elle consiste en l'incinération des déchets dans des fours spécifiques. Le mobilier qui ne peut pas être recyclé ou réutilisé est valorisé sous forme de chaleur ou d'électricité



AVANT DE JETER PENSEZ À DONNER !



Vous venez de réaliser ou vous allez réaliser un **grand ménage de printemps** ? Si au lieu de **jeter** (en respectant les consignes de tri !) **vous donnez** ? De nombreuses **associations caritatives** (Emmaüs, ...) et **recycleries** (ARRU, ...) proposent de récupérer les objets dont vous n'avez plus l'utilité. Et si vous ne souhaitez pas vous déplacer, les **sites** tels que **Geev.com** ou **Donnons.org** vous permettront de donner vos objets facilement.



EXTENSION DU PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉ D'ÉCODDS + DE PRODUITS DANGEREUX PRIS EN CHARGE PAR L'ÉCO-ORGANISME

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'éco-organisme ÉcoDDS **élargit son périmètre d'activité** en prenant en charge la collecte et le recyclage de **nouveaux produits dangereux**.

Désormais, les **enduits** intérieur et extérieur, les **diluants** pour peinture automobile, les **antigels** des chaudières et canalisations (hors véhicule), **mastic**, **mastic-colle** pour joint d'étanchéité en pot, **mortiers** divers, les **mousses** (anti-feu par exemple) et **peintures** en aérosol et ce quel que soit leur mode d'application rejoignent le périmètre des produits **collectés et valorisés par ÉcoDDS**.

Autre nouveauté, les pots de **peinture**, de **lasures**, de **protection** du bois ou de **fixateur** de toiture et façade sont désormais pris en charge par ÉcoDSS **jusqu'à 25 litres** contre 15 litres auparavant.

Ces évolutions pourront représenter à terme une **économie financière considérable** pour Sud Rhône Environnement. Jusqu'alors le syndicat faisait appel à un prestataire privé pour traiter ces déchets dangereux à un coût de près de **800 € la tonne**.

Les prochains mois permettront de **chiffrer précisément** le montant de ces économies financières.



 **5 PRODUITS A DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE**

-  **COMBUSTIBLE**
Combustibles liquides
-  Acides et nettoyeurs pour cheminée
-  Colles de bricolage
-  Aérosols et phytosanitaires
-  Textiles souillés


Il est strictement interdit de déposer ces produits dans la collecte sélective.





CONTRACTUALISATION AVEC PRINTERREA RECYCLER SES CARTOUCHES DEVIENT UN ACTE SOLIDAIRE

Sur le territoire de **Sud Rhône Environnement**, nous avons l'habitude de faire de nos **gestes écoresponsables des gestes solidaires**. Les actions telles que *1pile=1don*, de l'énergie pour le Téléthon ou encore *Laisse Parler Ton Cœur* en sont la preuve.

Grâce à la contractualisation de Sud Rhône Environnement avec la société **Printerrea**, le recyclage de vos cartouches d'encre favorise désormais leur réemploi et l'insertion des personnes en situation d'handicap. Qui plus est, l'entreprise contribue à redonner le sourire aux **enfants hospitalisés en reversant 1000 € à l'association « Le rire médecin »** pour chaque tonne de cartouches d'encre à tête d'impression collectée.

D'ici la fin du premier trimestre 2021, **l'ensemble des déchèteries** du territoire de Sud Rhône Environnement **seront équipées d'un contenant** destiné à la collecte des consommables d'impression **des particuliers comme des professionnels** : cartouches jet d'encre, toners laser et bidons copieur pourront être valorisés.

Une source de recettes pour la collectivité.

Ce nouveau partenariat offrira à Sud Rhône Environnement **une source de recettes supplémentaires** : à **chaque tonne** de cartouches à tête d'impression collectée, Printerrea reversera la somme de **1 000 €** au syndicat.

LES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE À LA LOUPE : ZOOM SUR LA BENNE BOIS

Lors de votre dernier passage en déchèterie, vous êtes-vous déjà demandé, objet en main, **quelle était la « bonne » benne** pour lui assurer un **recyclage optimal** ? Sud Rhône Environnement vous propose à chaque parution un **récapitulatif des consignes de tri** propres aux déchèteries en commençant par le bois. Malgré tout, si le doute persiste, **demandez conseil à l'agent d'accueil** de votre déchèterie.

De quoi est composée la benne bois ?

Palette, planche ou encore parquet sont les éléments essentiels qui doivent être déposés dans la benne bois. Une fois évacués des déchèteries, tous ces déchets sont **broyés puis agglomérés** en panneaux principalement dédiés à l'ameublement. Le bois peut aussi être **brûlé** et être utilisé pour **produire de l'énergie**.



5 INTERDITS DANS LA BENNE BOIS

Les déchets verts.

Ils doivent être déposés dans la benne dédiée aux végétaux pour être ensuite transformés en compost de qualité.

Les meubles en bois.

Ils doivent être déposés dans la benne dédiée au mobilier pour être soit réutilisés soit valorisés.



Les souches.

Elles véhiculent de la terre et des cailloux. Ces éléments sont néfastes pour le cycle de recyclage. Les souches se déposent donc dans la benne des encombrants.

Les bois créosotés.

Il s'agit entre autres des traverses de chemin de fer ou encore des poteaux électriques. Ces bois ont reçu un



traitement chimique les rendant très polluants. Leur recyclage doit s'effectuer auprès d'un prestataire privé.

Les menuiseries à vitres.

Le mélange des matières (verre et bois) perturbe le recyclage de même que les traitements du bois (peinture, vernis ...). Les menuiseries se déposent donc dans la benne des encombrants.



VOS EMBALLAGES MÉNAGERS À LA LOUPE

SUD RHÔNE ENVIRONNEMENT UN TERRITOIRE 100% TRIEUR !

C'est en développant le tri des emballages en plastique sur l'ensemble de son territoire que Sud Rhône Environnement a pu atteindre cet objectif. Aujourd'hui, que votre collecte soit en porte à porte, en bac collectif ou en colonne, absolument tous les emballages se trient !

QUE DOIS-JE METTRE DANS MA POUBELLE JAUNE ?



COMMENT SONT TRIÉS MES EMBALLAGES ?

Ils sont triés **mécaniquement** ou **à la main** en fonction des matières. Une fois le tri effectué, les matières sont compressées et mises en balles avant d'être envoyées dans les usines de recyclage.

Dans ces usines, les **emballages en plastique** sont découpés en paillettes. Ces dernières sont ensuite fondues et utilisées dans la **production de nouveaux objets** (fibres textiles, bouteilles et bidons, etc ...). Les éléments non recyclables sont valorisés énergétiquement.

Les **emballages métalliques** (acier et aluminium) sont **recyclés à 100% et à l'infini** ! Il serait dommage de priver votre canette de soda d'une deuxième vie comme carters de voiture !

Les **emballages en carton** deviennent, quant à eux, de **nouveaux contenants** (boîtes à chaussures, à œufs...) tandis que les **briques alimentaires** sont transformées en **papier-cadeau, mouchoirs ou même papier toilette**.

LES «TRI» BONNES QUESTIONS

Chaque jour vous êtes nombreux à vous questionner sur la poubelle idéale pour vos emballages. Nous en avons sélectionné quelques unes pour vous éclairer au quotidien.

Où dois-je déposer mes dosettes de café ?

Les dosettes de café sont un cas à part. Composées tantôt de papier filtre, d'aluminium ou de plastique, il n'existe pas de réponse unique.

Pour les **dosettes en papier filtre**, la meilleure solution consiste à les déposer dans votre **compost**. Si vous n'en possédez pas, il faudra les déposer dans vos **ordures ménagères**.

Pour les **dosettes en aluminium**, une filière de recyclage, organisée par le leader du marché, existe. Vous pouvez gratuitement déposer vos capsules usagées dans un **point de collecte** identifié par le fabricant ou dans les **déchèteries** du territoire.

Les **dosettes en plastique** enfin ne sont pour l'heure **pas recyclable** et doivent se déposer dans les **ordures ménagères**.



Le **polystyrène « de calage »** que l'on retrouve dans les cartons de nos objets du quotidien (appareil à raclette, télévision ...) sont à déposer en **déchèterie** dans la benne dédiée **aux encombrants**.

Ces éléments ne sont pas considérés comme des emballages. Ils ne sont donc pas acceptés dans les contenants jaunes. **Des filières de recyclage pour ces déchets se développent et pourront, à terme, permettre leur valorisation à grande échelle.**

Puis-je jeter mes plaquettes de médicaments vides dans la poubelle jaune ?

Oui, les emballages vides comme l'étui en carton ou certains blisters composés de plastique et d'aluminium sont à déposer dans la **poubelle jaune**. Les notices en papier sont à déposer dans les colonnes bleues. Attention, les **Médicaments Non Utilisés** sont à rapporter en **pharmacie**.

Mes fruits à coques sont emballés dans un panier en bois, puis-je le jeter dans la poubelle jaune ?

Non, le bois n'est pas accepté dans la poubelle jaune et doit être déposer en **déchèterie**. En revanche, le **film plastique** recouvrant vos noix se jette avec les **emballages**.

 **Encore des doutes ?**
Posez-nous votre question par email à contact@sudrhone.fr



Pour limiter votre production de déchet, vous pouvez **opter pour une dosette réutilisable** qu'il vous suffira de remplir de café moulu à chaque utilisation avec au final, un gain non négligeable à la fin du mois.

Puis-je jeter mon papier-cadeau dans la colonne bleue dédiée au papier ?

Oui s'il est composé uniquement de papier **Non** si du plastique sous quelque forme que ce soit (paillettes, rubans ...) a été ajouté au papier. Il se jette alors aux **ordures ménagères**.

Où dois-je jeter le polystyrène ?

Le **polystyrène des barquettes** de viande par exemple entre dans le champ de compétence du centre de tri avec lequel travaille Sud Rhône Environnement. Vous pouvez les déposer dans votre **poubelle jaune**, elles seront triées et valorisées.



3

ERREURS FRÉQUENTES

DANS LA
POUBELLE
JAUNE



Les campagnes de caractérisation menées par Sud Rhône Environnement et son prestataire, la société PAPREC, sur les différents flux de déchets permettent d'identifier les principales erreurs que nous commettons tous au quotidien. Voici les 3 erreurs les plus fréquemment rencontrées par nos services.



EMBALLAGES RECYCLABLES
A DÉPOSER DANS LES
COLONNES/SACS/BACS JAUNES



DÉCHETS NON RECYCLABLES
A DÉPOSER DANS LES
ORDURES MÉNAGÈRES



Flacon de gel hydroalcoolique & masques chirurgicaux.

Le premier est en **plastique recyclable**, l'autre est un produit à **usage médical potentiellement contaminé**. Le contenu de nos poubelles jaunes est trié, en partie, à la main par des hommes et des femmes. Ne pas les exposer inutilement aux virus est une question de civisme et de respect.

Les **masques chirurgicaux** se jettent aux ordures ménagères. Jetés dans la nature, ils mettront **jusqu'à 450 ans** à se décomposer.

Canettes métalliques & objets électroniques

Les emballages en métal **se recyclent à 100% et à l'infini** s'ils sont déposés dans la **poubelle jaune**. Jetés dans la nature ils mettront entre **100 et 500 ans** pour disparaître !

Vos **objets électroniques** peuvent avoir une 2^{ème} vie grâce au marché du reconditionné. Si vos objets restent inutilisables, ils devront être **impérativement déposés dans un magasin spécialisé ou en déchèterie** pour être valorisés.



EMBALLAGES RECYCLABLES
A DÉPOSER DANS LES
COLONNES/SACS/BACS JAUNES



OBJET ÉLECTRONIQUE
A DÉPOSER EN
DÉCHÈTERIE



EMBALLAGES RECYCLABLES
A DÉPOSER DANS LES
COLONNES/SACS/BACS JAUNES



DÉCHETS NON RECYCLABLES
A DÉPOSER DANS UNE
DÉCHÈTERIE



Bouteille d'eau en plastique & seau d'eau en plastique

Pour être sûr de votre geste de tri face à un objet en plastique, posez-vous simplement la question : « est-ce un emballage ? » Si la réponse est **OUI**, direction la **poubelle jaune** !

Votre **bouteille d'eau** trouvera sa place dans la **poubelle jaune** tandis que votre **seau** devra prendre la direction de la **déchèterie**. A moins que vous n'optiez pour l'économie circulaire en revendant ou donnant ces objets !



STOP

AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE !

Nous jetons de plus en plus de nourriture et pourtant, nous avons rarement l'impression de la gaspiller. C'est souvent peu mais ça revient chaque jour. En France, au sein des ménages, cela représente **30 kg par personne et par an** (l'équivalent d'un repas par semaine !), dont 7 kg de produits qui n'ont même pas été déballés. Et gaspiller de la nourriture coûte cher : environ **100 euros par personne et par an** (source ADEME).

Pour réduire la note, il est important de comprendre les dates de péremption :

La date limite de consommation « à consommer jusqu'au » : s'applique à des produits susceptibles, après une courte période, de présenter un danger pour la santé. Il s'agit notamment de la viande, du fromage ou du poisson.

La date de durabilité minimale « à consommer de préférence avant le » : s'applique à des produits de plus longue conservation, présentant une faible teneur en

eau ou stérilisés. Une fois la date passée, la denrée ne présente pas de danger pour la consommation mais peut avoir perdu quelques qualités gustatives

D'autres pistes pour moins gaspiller :

- Dresser une liste de courses avant de faire vos achats
- Préparer vos menus à l'avance
- Acheter la juste quantité
- Veiller à la bonne conservation des aliments
- Cuisiner les bonnes quantités
- Cuisiner les restes

SOUPE "RESTES DE LÉGUMES DU RÉFRIGÉRATEUR"

Un peu abimés ou ramollis, vos légumes seront tout à leur honneur dans cette soupe zéro déchet/zéro gaspillage.

INGRÉDIENTS POUR 4 PERSONNES

- 400gr de légumes de votre choix
- 1 oignon
- 1 gousse d'ail
- Huile d'olive
- 1 litre de bouillon de légumes

Pour agrémenter et se faire plaisir :

vous pouvez parsemer votre soupe de fruits à coques, de fromage, de vinaigre balsamique ou encore d'épices.

PRÉPARATION :

- Peler et ciseler l'ail et l'oignon.
- Laver et couper vos légumes en morceaux.
- Verser un peu d'huile d'olive dans un faitout et faire revenir l'ail et l'oignon.
- Ajouter les légumes.
- Couvrir avec le bouillon de légumes.
- Laisser cuire à petits frémissements pendant 30 minutes.
- Mixer.



ADOPTONS LES BONS GESTES

CE MASQUE EST FAIT
DE **POLYPROPYLÈNE**
ET NON DE **PAPIER**

IL MET
450 ANS
À SE DÉCOMPOSER
DANS LA NATURE

**JETEZ-LE AUX
ORDURES MÉNAGÈRES**

OU À DÉFAUT, DANS UNE POUBELLE DE VILLE
PLUTÔT QUE PAR TERRE !



**Sud Rhône
Environnement**

SYNDICAT MIXTE



360 avenue Pierre et Marie Curie - BP n°5
30301 Beaucaire PDC 1

Tél : 04 66 59 06 51 - www.sudrhone.fr